

INTERDICTION DE FUMER ET VAPOTER

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68 €
ou à des poursuites judiciaires.

Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions
d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un
usage collectif.

Décret n°2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions
d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage
collectif.



**Pour arrêter de fumer ou de vapoter,
faites-vous aider
en appelant le 39 89 (Tabac Info Service).**

